

Pièce n° 7 - a



Monsieur et Madame CHARLES  
6 La Gare  
Longuefuye  
53200 GENNES-LONGUEFUYE

à

Monsieur le Maire  
44 rue Division Leclerc  
Gennes sur Glaize  
53200 GENNES-LONGUEFUYE

Nous soussignés, Monsieur et Madame CHARLES, domiciliés à Gennes-Longuefuye, 6 La Gare, Longuefuye, demandons l'acquisition d'une portion du chemin rural attenante à la parcelle 138 C n°576 dont nous sommes propriétaires.

(soit la partie a du projet de bornage joint à ce courrier d'engagement)

En effet, cette annexion nous permettrait d'avoir une propriété d'un seul tenant.

Aussi, nous nous engageons à accepter le prix fixé par la délibération n° 2026-003 du Conseil municipal, soit 2 € le m<sup>2</sup> pour la partie goudronnée et 0.75 € pour la partie non goudronnée.

Nous nous engageons également à payer les frais occasionnés par la présente demande, et notamment les frais de bornage, ceci, à la première réquisition de votre part, même si aucune suite favorable ne peut, pour une raison quelconque, être réservée à notre demande.

Fait à Longuefuye .....

Le 03 février 2026 .....

Signatures :

Pièce n° 7-b



Monsieur et Madame BOIVIN  
7 rue de l'atelier  
Longuefuye  
53200 GENNES-LONGUEFUYE

à

Monsieur le Maire  
44 rue Division Leclerc  
Gennes sur Glaize  
53200 GENNES-LONGUEFUYE

Nous soussignés, Monsieur et Madame BOIVIN, domiciliés à Gennes-Longuefuye, 7 rue de l'atelier, Longuefuye, demandons l'acquisition d'une portion du chemin rural attenante à la parcelle 138 C n°207 dont nous sommes propriétaires.  
(soit la partie b du projet de bornage joint à ce courrier d'engagement)

Aussi, nous nous engageons à accepter le prix fixé par la délibération n° 2026-003 du Conseil municipal, soit 0.75 € le m<sup>2</sup> (partie de chemin non goudronnée).

Fait à ....longuefuye.....

Le ...4...février...2016.....

Signatures :

Two handwritten signatures in black ink. The first is a large, stylized signature, and the second is a smaller signature that appears to be 'Boivin'.